



GROUPE PARTOUCHE

MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Paris le 24 mai 2012

Groupe Partouche annonce avoir confié à OddoCorporate Finance, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 21 mars 2011.

Ce contrat de liquidité, qui démarre le 28 mai 2012 en ouverture de Bourse, a été convenu pour une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société GROUPE PARTOUCHE (code ISIN FR0000053548 – Mnémonique PARP) sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société Groupe Partouche a affecté la somme de 250 000 € au compte de liquidité.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche
Alain Cens, Directeur financier

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com